MARISOLDES LA NUIT !!!

A l'hôpital nous concentrons une bonne partie des 42% de salariés qui travaillent de nuit. Rien d'étonnant alors que la ministre s'y intéresse enfin.

Que n'a-t-elle pris connaissance de cette fameuse étude parue le 5 janvier 2015 dans l'American journal of préventive médecine. Elle aurait appris alors que le travail de nuit était néfaste à la santé, et valait dans la reconnaissance de pénibilité bien mieux que l'aumône d'une augmentation de 15 centimes qu'elle propose à certains d'entre eux.

Pour SUD-Santé, tout particulièrement de nuit, le travail doit respecter l'humain, ses rythmes, ses limites. Nous souhaitons aussi voir pris en charge reconnu, l'isolement social comme facteur aggravant des psychopathologies liées au travail de nuits.

Le travail de nuit c'est :

- Trouble du sommeil lié à la perturbation du rythme circadien.
- Trouble cardio-vasculaire, animal diurne l'homme est programmé pour des maxima de jour et des minima de nuit.
- Perturbation des équilibres endocriniens
- Troubles digestifs notamment ulcère gastroduodénal
- Déclin cognitif
- Augmentation de la fréquence des cancers du poumon
- Augmentation de la mortalité de 11%

La reconnaissance dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie c'est :

- Réduction du temps de travail
- Pas plus de 3 nuits consécutives
- Une pause d'une heure en décubitus pour une période de 10h travaillées
- Plannings respectés
- Suivi tous les 6 mois par la médecine du travail

Parce qu'il est difficile pour nous de chiffrer en espèce sonnante et trébuchante les atteintes à la santé, mais que l'aspect financier reste une dimension importante de la reconnaissance nous revendiquons **une revalorisation de 50€/nuit** pour 8 à 10 ans d'espérance de vie en moins rien de déconnant.

Vous voyez madame la ministre, même sur le départ, dégagée de toute contrainte, libre du geste, vous aurez là encore été en dessous de tout.

Au mépris, vous joignez l'insulte…
Au revoir madame, à jamais

Nous revendiquons :

- **La semaine de 30 heures en 3 nuits travaillées**
- **La retraite anticipée, à taux plein pour 30 ans de travail de nuit, une bonification de 1 an par tranche de 5 ans effectuées de nuit**
- **Un repas chaud par nuit**
- **Un fauteuil inclinable pour chaque personnel**

SUD Santé Solidaires AP-HP
Hôpital saint Antoine - 184, rue du faubourg saint Antoine - 75 012 Paris
01 40 27 18 36 / sud-sante.aphp@aphp.fr / sudsanteaphp.fr / facebook-twitter

3 mai 2017